

Document:-
A/CN.4/SR.2378

Compte rendu analytique de la 2378e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1995, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DE LA QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Tenue à Genève du 2 mai au 21 juillet 1995

2378^e SÉANCE

Mardi 2 mai 1995, à 10 h 25

Président par intérim : M. Chusei YAMADA

Président : M. Pemmaraju Sreenivasa RAO

Présents : M. Al-Baharna, M. Al-Khasawneh, M. Arangio-Ruiz, M. Barboza, M. Bennouna, M. Bowett, M. Calero Rodrigues, M. Crawford, M. de Saram, M. Eiriksson, M. Elaraby, M. Fomba, M. Güney, M. He, M. Idris, M. Jacovides, M. Kabatsi, M. Kusuma-Atmadja, M. Lukashuk, M. Mahiou, M. Mikulka, M. Pambou-Tchivounda, M. Pellet, M. Razafindralambo, M. Robinson, M. Rosenstock, M. Szekely, M. Thiam, M. Tomuschat, M. Vargas Carreño, M. Villagrán Kramer, M. Yamada, M. Yankov.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PAR INTÉRIM déclare ouverte la quarante-septième session de la Commission du droit international. Il souhaite la bienvenue à Genève aux membres de la Commission et formule des vœux pour le succès de la session.

Hommage à la mémoire de M. Roberto Ago

2. Le PRÉSIDENT PAR INTÉRIM a le triste devoir d'évoquer la disparition d'une personnalité éminente du droit international dont la contribution au droit de la responsabilité des États domine encore les travaux de la Commission sur le sujet. Le décès de M. Ago, en mars 1995, a laissé un vide considérable dans la communauté juridique internationale, mais son héritage continuera d'inspirer d'autres spécialistes du droit international, et son influence subsistera pendant de nombreuses années.

Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence à la mémoire de M. Roberto Ago.

3. Le PRÉSIDENT PAR INTÉRIM propose de suspendre la séance afin de laisser plus de temps aux membres pour les consultations concernant la composition du bureau.

La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 11 h 30.

Élection du Bureau

M. Sreenivasa Rao est élu président par acclamation.

M. Sreenivasa Rao prend la présidence.

4. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Commission de l'honneur et de la responsabilité qu'ils lui confèrent et espère pouvoir compter sur leur participation active à l'effort collectif de la Commission.

M. Pambou-Tchivounda est élu premier vice-président par acclamation.

M. Güney est élu second vice-président par acclamation.

M. Yankov est élu président du Comité de rédaction par acclamation.

5. Le PRÉSIDENT propose de reporter à une séance ultérieure l'élection du rapporteur.

Il en est ainsi décidé.

Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/463)

6. Le PRÉSIDENT propose d'adopter l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/463), étant entendu que l'ordre dans lequel les différents points y sont énumérés est sans préjudice des décisions que la Commission prendra pour l'organisation de ses travaux en tenant compte de plusieurs éléments, notamment des vœux formulés par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/51, de la disponibilité des documents et des plans des rapporteurs spéciaux. Les vœux formulés au paragraphe 8 de cette

résolution devraient, en outre, être pris en considération au titre du point 8 de l'ordre du jour (Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission).

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour (A/CN.4/463) est adopté.

**Nomination à un siège devenu vacant
(article 11 du statut) [A/CN.4/465 et Add.1]¹**

[Point 1 de l'ordre du jour]

7. En réponse aux suggestions de MM. EIRIKSSON, YANKOV et JACOVIDES, le PRÉSIDENT propose, avant de suspendre la séance pour permettre la réunion du bureau élargi, que la Commission pourvoie au siège devenu vacant à la suite de l'élection de M. Vladlen Vereshchetin comme juge à la CIJ. À la date du 21 avril 1995, la Commission a reçu une proposition de candidature concernant M. Igor Ivanovich Lukashuk, de la Fédération de Russie, dont la notice biographique a été distribuée (A/CN.4/465/Add.1, annexe).

8. M. YANKOV appuie vivement la candidature de M. Lukashuk, qui a créé une école de droit à Kiev. Nombre de ses anciens étudiants occupent désormais des fonctions importantes dans le domaine du droit international. Eu égard aux qualités personnelles de M. Lukashuk et à ses grandes compétences intellectuelles et professionnelles, la Commission tirerait grandement profit de sa présence parmi ses membres.

9. Le PRÉSIDENT dit que, en l'absence d'objection, il considérera que la Commission souhaite élire M. Lukashuk au siège devenu vacant à la suite de l'élection de M. Vereshchetin comme juge à la CIJ lors de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 12 h 5; elle est reprise à 12 h 50.

Organisation des travaux de la session

[Point 2 de l'ordre du jour]

10. Le PRÉSIDENT annonce que le bureau élargi a décidé de recommander que, du 3 au 16 mai, la Commission examine le sujet relatif au projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. La période du 17 au 25 mai serait consacrée au nouveau sujet de la succession d'États et nationalité des personnes physiques et morales. L'examen du sujet de la responsabilité des États, du 29 mai à la mi-juin, serait suivi de celui de la responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international. À la fin du mois de juin, la Commission aborderait le nouveau sujet relatif au droit et à la pratique concernant les réserves aux traités.

11. M. YANKOV (Président du Comité de rédaction) indique que des consultations auront lieu en vue de déterminer dès que possible la composition du Comité de rédaction, pour que celui-ci puisse se mettre au travail. Pour arrêter la composition du Comité, on tiendra compte de la nécessité de confier à un groupe de membres l'examen du projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité et la responsabilité des États, les autres membres se consacrant essentiellement à la question de la responsabilité internationale.

12. M. PELLET pense que l'on gagnerait encore en souplesse en créant deux sous-groupes distincts au sein du Comité de rédaction, chargés respectivement du projet de code des crimes et de la responsabilité des États.

13. M. YANKOV (Président du Comité de rédaction) dit qu'il sera tenu compte de cette observation pour arrêter la composition du Comité de rédaction.

La séance est levée à 13 h 10.

2379^e séance

Mercredi 3 mai 1995, à 10 h 5

Président : M. Pemmaraju Sreenivasa RAO

Présents : M. Al-Khasawneh, M. Arangio-Ruiz, M. Bennouna, M. Bowett, M. de Saram, M. Eiriksson, M. Fomba, M. Güney, M. He, M. Idris, M. Jacovides, M. Kabatsi, M. Kusuma-Atmadja, M. Lukashuk, M. Mahiou, M. Mikulka, M. Pambou-Tchivounda, M. Pellet, M. Razafindralambo, M. Rosenstock, M. Szekely, M. Thiam, M. Tomuschat, M. Vargas Carreño, M. Villagrán Kramer, M. Yamada, M. Yankov.

Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité¹ (A/CN.4/464 et Add.1 et 2, sect. B, A/CN.4/466², A/CN.4/L.505, A/CN.4/L.506 et Corr.1, A/CN.4/L.509 et Corr.1)

[Point 4 de l'ordre du jour]

TREIZIÈME RAPPORT DU RAPPORTEUR SPÉCIAL

1. M. THIAM (Rapporteur spécial) présente son treizième rapport et indique que, s'agissant d'une deuxième lecture des projets d'articles, il n'entend pas susciter de

¹ Pour le texte des projets d'articles provisoirement adoptés en première lecture, voir *Annuaire... 1991*, vol. II (2^e partie), p. 98 et suiv.

² Reproduit dans *Annuaire... 1995*, vol. II (1^{re} partie).

¹ Reproduit dans *Annuaire... 1995*, vol. II (1^{re} partie).